

2ème salon international d'art photographique

«LE SAINT-QUENT'IMAGES»

Concours et exposition photos.

18 et 19 octobre 2025.

Lieu d'exposition : « Le Casino » 42/48 rue du Général Leclerc 02100 SAINT-QUENTIN
Entrée gratuite. Ouvert au public de 11H à 19H

Nombreux prix : Insigne spécial FIAP meilleur auteur du salon.

Trophée FPF meilleur club (+ prix 400 €).

Médailles FIAP – FPF - ISF, rubans FIAP et diplômes FPF et ISF.

Vernissage de l'exposition le samedi 18 octobre 2025 à 16H.

Organisé par le Club POM PHOTO de SAINT-QUENTIN (02)

Affilié à la Fédération Photographique de France N° 19-2298

Sous les patronages de :

la Fédération Internationale de l'Art Photographique (FIAP)

la Fédération Photographique de France (FPF)

et avec le label Image Sans Frontière.



FIAP n° 2025/210



ISF n° 2025/20



FPF n° 2025/10



1) REGLEMENT :

Le salon « Le Saint-Quent'images » est ouvert à tous les photographes, amateurs ou professionnels de tous pays âgés de 18 ans minimum.

Cependant, une inscription peut être rejetée lorsque le commanditaire ou les organisateurs du concours, à leur discrétion raisonnable, estiment que l'inscription n'est pas conforme aux règles de l'exposition et aux présentes conditions d'inscription. L'adhésion à une organisation photographique n'est pas requise.

Le salon est en images numériques projetées et comporte trois sections :

- A : Thème «libre couleur».
- B : Thème «libre monochrome».
- C : Thème «les fleurs» (**couleur uniquement**).

La participation est de 4 images maximum par section par auteur, soit 12 photos maximum par auteur. Dans chaque section, les photos participantes d'un même auteur seront mélangées avec celles des autres photographes.

Une image ne peut être saisie que dans une seule section. Il est interdit de présenter des œuvres très similaires dans les différentes catégories. Le cas échéant, une seule de ces images sera retenue en cas d'acceptation.

Une image ayant déjà été acceptée dans une précédente édition du Salon «Le Saint-Quent'images» ne peut être soumise une nouvelle fois.

Les photos présentées doivent être libres de toute contrainte et ne doivent en aucun cas léser les droits de quelque personne physique ou morale que ce soit.

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur les photos.

Les images créées par l'intelligence artificielle ne sont pas autorisées dans ce salon. Toutes les parties de l'image doivent avoir été photographiées par l'auteur qui détient les droits d'auteur de toutes les œuvres soumises.

En soumettant une image, le participant certifie que l'œuvre est la sienne (les images ne peuvent pas incorporer des éléments produits par quelqu'un d'autre (par exemple : des images clipart, des images ou des illustrations téléchargées sur Internet). Les alias ne sont pas autorisés.

Les fichiers photos doivent nous parvenir au format jpeg sur le site internet [saint-quentimages](http://saint-quentimages.com) (après inscription), **dimensions 1600 pixels minimum pour le plus petit côté, 300 dpi, poids maximum 7 Mo.**

Les images ne respectant pas ces caractéristiques seront rejetées lors de la procédure de soumission au concours.

Les personnes assurant la présidence du salon, les personnes étroitement associées à l'organisation du salon et les personnes chargées de l'utilisation des logiciels du salon ne sont pas autorisées à participer.

Chaque image doit avoir obligatoirement son titre (moins de 35 caractères). Ceux-ci ne doivent pas inclure d'extensions de fichier telles que « .jpg ou .jpeg » (ou tout autre nom de fichier de capture de caméra), ni de mots tels que «sans titre». Les titres ne peuvent être composés uniquement de chiffres.

Les photos primées ainsi qu'une sélection des meilleures images seront imprimées et exposées lors du salon. Ces photos seront détruites après l'exposition.

Sauf indication contraire expresse du participant, les organisateurs se réservent le droit de reproduire, dans l'intérêt de cette manifestation, les photos en indiquant le nom de l'auteur.

A ce titre, les reproductions des photographies peuvent être utilisées dans divers outils de communication du club organisateur (site internet, site du salon, Facebook, Instagram, publications ainsi que pour le catalogue du salon).

Les organisateurs ne peuvent, en aucun cas, être tenus pour responsables des litiges et des contestations éventuelles.

2) FRAIS DE PARTICIPATION :

Les adhérents de la Fédération Photographique de France (à jour de cotisation) bénéficient d'une remise de 3€. Pour les inscriptions par club une remise de 5€ est accordée pour 6 participants minimum (**nous contacter pour les paiements par club**)

Tarifs	Individuel	Club – 6 concurrents minimum
Unique 1 – 2 ou 3 sections	23,00 €	18,00 € par concurrent
Tarifs	Individuel FPF	Club FPF – 6 concurrents minimum
Unique 1 – 2 ou 3 sections	20,00 €	15,00 € par concurrent

Les droits de participation par auteur sont à régler au moment de l'enregistrement des photos sur le site dédié. Le règlement se fait soit :

- Par chèque uniquement pour la France à l'ordre de «Club POM»
 - Via Paypal : clubpom@orange.fr
 - Par Virement bancaire : IBAN FR76 3000 4005 4000 0103 9501 281 BIC BNPAFRPPXXX
- Si les droits de participation ne sont pas acquittés, les photos ne seront ni jugées, ni projetées, ni exposées.

3) CALENDRIER :

- Souscription ouverte à partir du : 1er juillet 2025 ;
- Date limite de réception : 15 septembre 2025 à minuit (heure de Paris) ;
- Jugement : Du 20 septembre 2025 au 29 septembre 2025 ;
- Notification des résultats : 11 octobre 2025 ;
- Exposition : 18 et 19 octobre 2025 de 10 heures à 19 heures ;
- Envoi des récompenses : 03 novembre 2025 ;
- Catalogue sur site : 10 novembre 2025.

4) COMPOSITION DU JURY ET DEROULEMENT DU JUGEMENT :

Un jury composé de 3 juges aura la charge de noter les photographies. De cette notation découlera la sélection des photos qui seront acceptées au salon. La décision du jury est définitive et sans appel.

Juge 1 : Jean Lacrosse - EFIAP - Belgique

Juge 2 : Buket Ozatay - EFIAP/d2 – RISF5 - Chypre

Juge 3 : Emmanuel Poichotte - France

Suppléant : Janos Kovacs – EFIAP - Luxembourg

Le jugement sera réalisé par internet et par section, sans que les juges aient la possibilité de s'influencer. Le taux d'acceptation visé sera inférieur à 30 % pour se conformer au taux d'acceptation de la FIAP. Les images apparaîtront de façon aléatoire et mélangées.

5) PRIX ET RECOMPENSES : 71 récompenses au total.

Chaque image ne pourra recevoir qu'une seule récompense et chaque auteur ne pourra recevoir qu'une récompense par section.

Un insigne bleu spécial FIAP récompense le meilleur auteur du Salon (plus grand nombre d'acceptations toutes sections confondues et nombre de points en cas d'égalité).

Un trophée FPF avec un prix de 400 € récompense le meilleur club (plus grand nombre de points sur les 8 photos les mieux classées toutes catégories confondues plus le ou les suivantes en cas d'égalité).

Pour chaque section :

Médailles or, argent et bronze FIAP;
Médailles or, argent et bronze FPF ;
1 médaille or ISF (prix de la ville de Saint-Quentin)
6 rubans mention d'honneur FIAP ;
6 diplômes mention honorable FPF ;
4 diplômes ISF.

Les résultats seront notifiés par mail aux participants et consultables sur le site du concours.

6) CATALOGUE DU SALON «Le Saint-Quent'images» :

Un catalogue comprenant les photographies primées ainsi qu'une galerie de toutes les photos acceptées sera mis à disposition de tous les participants par voie numérique.

Une version imprimée sera disponible à la vente sur commande à l'issue de l'exposition. Cette version comprendra toutes les photos primées ainsi qu'une sélection des meilleures images.

7) PROTECTION DES DONNEES :

En participant à ce concours/exposition, vous consentez à ce que les données personnelles que vous avez fournies, y compris les adresses postales, les adresses courriel, soient conservées, traitées et utilisées par les organisateurs à des fins liées à ce concours.

Vous consentez également à ce que ces informations soient transmises aux organismes ayant accordé un patronage à cette manifestation.

Vous reconnaissez et acceptez que la participation signifie que le statut et les résultats de votre participation soient rendus publics.

La participation au concours implique l'autorisation de reproduire gratuitement les œuvres reçues dans le cadre de la promotion de l'événement organisé par le Club POM Photo et d'éditer un catalogue papier destiné à la vente.

Les droits d'auteur sont présumés appartenir à l'auteur déclaré aux organisateurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige ultérieur.

8) DEFINITION DES THEMES :

Thème libre couleur :

La créativité est admise dans cette catégorie.

Remarque importante: les IMAGES MONOCHROMES ne sont pas autorisées dans cette section.

Thème libre monochrome :

La créativité est admise dans cette catégorie.

Une œuvre noir et blanc allant du gris foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie Noir-et-Blanc ; une telle œuvre peut être, sous patronage FIAP, reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un Salon.

Par contre, une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie Couleur ; une telle œuvre nécessite la reproduction en couleur dans le catalogue d'un Salon sous patronage FIAP.

Thème «Les fleurs» : (couleur uniquement) La créativité est admise dans cette catégorie.

Les fleurs, symboles de beauté, de fragilité et de diversité, ont toujours inspiré les artistes et créateurs à travers le temps. Elles se déclinent dans une multitude de formes, de couleurs et d'expressions. Nous vous invitons à explorer l'univers floral sous toutes ses facettes : que ce soit à travers la nature, les tatouages, la mode, la décoration, ou même des créations plus originales. Laissez libre cours à votre imagination et immortalisez les fleurs comme vous ne les avez jamais vues, qu'elles soient naturelles, stylisées, ou intégrées dans des objets du quotidien.

Conditions liées aux patronages FIAP

Le concours se déroule conformément aux règles de la FIAP.

Les conditions précitées et les conditions suivantes (FIAP) sont à respecter pour prétendre participer au Salon international d'Art Photographique « Le Saint-Quent'images ».

Infractions aux règles FIAP :

La participation à ce Salon implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Le Salon étant sous le patronage de la FIAP, les participants, par le seul fait de soumettre leur photographies ou fichiers, acceptent sans exception et sans objection les conditions suivantes:

- Que les images présentées peuvent être examinées par la FIAP afin de déterminer si elles sont conformes au règlement et aux définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas membre de la FIAP,
- Que la FIAP utilisera tous les moyens à sa disposition à cet effet,
- Que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux tels que capturés par l'appareil photographique, ou le fait de ne pas fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP,
- Qu'en cas de sanctions prononcées suite à des manquements au règlement de la FIAP, le nom du participant concerné sera publié sous toute forme utile afin d'informer les organisateurs de ces manquements.

En outre, il est recommandé de laisser intactes les données EXIF dans les fichiers soumis afin de faciliter toute enquête éventuelle.

Les fichiers seront conservés, à des fins de contrôle, pendant une période ne dépassant pas 12 mois ou la fin de l'année suivante de la même manifestation, selon ce qui interviendra en dernier.

Si, à tout moment, il est déterminé à la discrétion raisonnable de l'organisateur de l'exposition ou des juges avant, pendant ou après le jugement d'une exposition qu'un participant a soumis des entrées où une ou plusieurs images peuvent ne pas être conformes aux présentes conditions d'inscription, y compris les définitions indiquées, les organisateurs de l'exposition se réservent le droit de supprimer l'inscription de l'exposition et d'annuler tout ou partie des acceptations ou récompenses en rapport avec l'exposition. Les frais peuvent être perdus ou remboursés dans ces circonstances. Le participant reconnaît que la décision des organisateurs de l'exposition ou des juges est sans appel.

AVIS FIAP: Afin d'avoir une autorité légale sur ceux qui ne respectent pas les règles de la FIAP, l'organisateur doit s'assurer que tous les participants d'un événement en ligne sous Patronage FIAP cochent une case à côté de laquelle le texte suivant est indiqué :

« J'accepte expressément par la présente le document FIAP 018/2017 « Conditions et règlements du Patronage FIAP » et le document FIAP 033/2021 « Sanctions en cas d'infraction aux règlements FIAP et à la liste rouge ». Je suis particulièrement informé du chapitre II « Règlement des manifestations photographiques internationales sous patronage FIAP » du document FIAP 018/2017, traitant sous les sections II.2 et II.3 des règles de participation FIAP, les sanctions en cas d'infraction au règlement FIAP et à la liste rouge .

Les documents FIAP 018/2017 et 033/2021 doivent être liés à ce paragraphe afin que les participants puissent le consulter.

Contact pour toute question :

Henri-Noël BLOTTIAUX, EFIAP - EFPF
Commissaire du Salon « Le Saint-Quent'images » :
hnbloTTiaux@free.fr

Ce salon a reçu le Haut Patronage de la FIAP
This salon has received the High Patronage of FIAP

2025/210



Fédération Internationale de l'Art Photographique
International Federation of Photographic Art

Fédérations et associations nationales, associations régionales
et clubs affiliés sur les cinq continents.
National federations and associations, regional associations
and clubs affiliated on all five continents.

Distinctions photographiques mondialement reconnues.
World-famed photographic distinctions.

Les acceptations obtenues à ce salon
comptent pour l'attribution des distinctions FIAP.

Acceptances obtained in this salon
are taken into account for FIAP distinctions.

Secrétariat général - Secretary general

70, Kolokotroni Street - GR-18531 Le Pirée (Grèce - Greece)
www.fiap.net

FÉDÉRATION
PHOTOGRAPHIQUE
de **FRANCE**

PATRONAGE
DES SALONS, EXPOSITIONS
ET FESTIVALS

Le patronage officiel de la FPF N° 2025-10
est accordé à l'association

Club PCM Saint-Quentin

Affiliée à la FPF sous le numéro 19-2298

POUR SA MANIFESTATION DÉNOMMÉE

Le Saint-Quent'Images

se déroulant En octobre 2025

DISCIPLINES CONCERNÉES

Fichiers numériques

Pour le Président de la FPF
Le Commissaire National aux Patronages
Alain Wittezaël

Fait à Paris,
10 février 2025

IMAGE SANS FRONTIERE
IMAGE WITHOUT FRONTIER

pour la promotion de l'image photographique de qualité
for the promotion of quality photography



Label ISF 2025/20

Réseau international de photographes / An international network of photographers
Sans frontière géographique / Without geographical boundaries
Sans frontière artistique / Without artistic border
Sans frontière technologique / Without technological frontier
Sans frontière idéologique / Without ideological border

Image sans frontière réunit les meilleurs photographes pour les échanges et la création
ISF brings together the best photographers for the exchanges and the creation

Exposez vos photos / Exhibit your photos.
Concours internationaux / International competitions.
Distinctions internationales / International honours.
Magazine ISF.

Site internet / Website : www.image-sans-frontiere.com

Email: labelsif@image-sans-frontiere.info

2nd International Exhibition of Photographic Art « Le Saint-Quent'images » Photo competition and exhibition October 18 and 19, 2025

Exhibition Venue : « le Casino », 42/48 rue du Général Leclerc , 02100 Saint-Quentin

Free Admission
Open to the public from 11am to 7pm

Many Prizes: Special FIAP badge for the best author in the exhibition,
FPF Trophy best club (+ a reward of 400€)
FIAP, FPF and ISF medals, award ribbons FIAP, FPF and ISF diplomas

Opening of the exhibition on Saturday October, 18 at 4pm

Organized by the POM PHOTO Club of Saint-Quentin (02100)
Affiliated to the Photographic Federation of France N° 19-2298
Under the patronage of:

The International Federation of Photographic Art (FIAP)
the Fédération Photographique de France (FPF)
and the label « Image Sans Frontière »



FIAP n° 2025/210



ISF n° 2025/20



FPF n° 2025/10



1. RULES

“The Saint-Quent’images” exhibition is open to all photographers, amateurs and professionals, from all countries, aged 18 years and over.

However, an entry may be rejected should the sponsor and/or the competition organizers deem, at their reasonable discretion, that the entry does not comply with the Exhibition Rules and Entry conditions.

Membership in a photo club is not required.

The exhibition involves projected digital images and has three categories:

- A : “Free color” theme
- B : “Free monochrome” theme
- C : “Flowers” theme (color only)

Each author can submit a maximum of 4 images per section, for contest total of 12 photos per author. In each category, all photos entered by one author in that category will be mixed with all the other participants’ entries.

An image may be entered in one category only.

Participants are not entitled to enter very similar work in the other categories. Should this occur, only one of the images will be retained.

Contestants are not entitled to enter an image formerly accepted in a previous edition of “Saint Quent’images” Exhibition.

Entries must be free of any constraints and should not in any way infringe the rights of any natural and legal person.

No distinguishing mark may appear in the photos.

Images created by Artificial Intelligence are not accepted. All parts of the image must have been photographed by the author who owns the copyright to all submitted works.

When submitting an image, the entrant certifies that it is his/her own work (images may not include any elements produced by someone else (e.g. clip art, images or illustration uploaded from the Internet). Aliases are not allowed.

Photo files should be entered in jpeg format via the saint-quent’images website once the registration has been done. Minimum dimensions must be 1600 pixels for the smallest size, 300 dpi, maximum size 7MB.

People chairing the event, people closely associated with the planning of the event and people in charge of the event software may not take part in the competition.

Each image must bear a title (less than 35 characters). These should not include file extensions such as .jpg or .jpeg (or any other camera capture file name). Nor should it be named ‘Untitled’. Titles cannot be made up of numbers alone.

The winning entries as well as a selection of the best images will be printed and displayed in the exhibition. Once the exhibition is ended, these photos will be destroyed.

Unless it is specifically stated otherwise by the participant, the organizers of the event reserve the right to reproduce the photo in the interest of the event, specifying the name of the author.

In this regard, reproductions of photographs may be used in several of the organizing club's communication tools (website, Event site, Facebook, Instagram, publications as well as in the event catalogue)

The organizers can under no circumstances be held responsible for any dispute nor any eventual disagreement.

2. PARTICIPATION FEES :

Members of the Fédération Photographique de France (provided their membership fee is duly paid) benefit from a discount of 3€...For registrations per club a discount of 5€ is granted for a minimum of 6 participants (contact us for payment per club)

PRICES LIST	individual	CLUB -6 Participants minimum
1 – 2 or 3 categories	23 €	18 € per concurrent
PRICES LIST	Individual FPF	Club FPF minimum 6
1 – 2 or 3 categories	20 €	15 € per concurrent

Entry fees are to be paid at the time of registration of the photos on the dedicated site. Payment is processed either by :

- check only for French participants payable to club POM
- Paypal : clubpom@orange.fr
- By bank transfer : IBAN FR76 3000 4005 4000 0103 9501 281 BIC BNPAFRPPXXX

Should the entrance fee not be paid, photos will not be judged, nor will they be projected or exhibited.

3. DATES AND DEADLINES :

- Competition opens on July 1, 2025
- The deadline for the entries is September 15, 2025 at midnight, Paris Time
- The judging will take place from September 20 to September 29, 2025
- Winners will be notified on October 11, 2025
- The exhibition will take place on October 18 and 19, 2025
- Prizes will be awarded to winners on November 3, 2025
- The exhibition catalogue will be put on site on November 10, 2025

4. JUDGING :

The jury will be composed of 3 judges who will rate the photographs. From this rating the selection of the photographs to be displayed in the exhibition will be made. The judges' decision is final and will not in any rate be subject to review or appeal.

- Judge 1 Jean LACROSSE - Belgium - EFIAP
- Judge 2 Buket OZATAY - Cyprus - EFIAP/d2 – RISF5
- Judge 3 Emmanuel POICHOTTE – France
- Deputy : Janos KOVACS – EFIAP - Luxembourg

The judging will be carried out online and by category, without the judges being able to influence each other.

The target acceptance rate will be less than 30 % to comply with the FIAP acceptance rate.

The images will appear at random.

5. AWARDS AND PRIZES : 71 Awards in total

Each image may only be awarded once and each author will only be able to receive one award per section

A special blue FIAP badge is awarded to the best author in the Exhibition, (the participant who has received the highest number of acceptations across all categories and number of points in case of a tie)

An FPF trophy and a award of 400 € is awarded to the best club (who scores the maximum points per category and the following one(s) in case of equality

For each category:

- FIAP Gold, Silver and Bronze Medals
- FPF Gold, Silver and Bronze Medals
- 1 ISF Gold medal (Award from the City of Saint-Quentin)
- 6 FIAP Commendation Award Ribbons
- 6 FPF Honors Diplomas
- 4 Diplomas IFS

Participants will be sent the results by emails and will be available on the Competition website.

6. « The Saint-Quent'images » EXHIBITION CATALOGUE :

A catalogue of the winning photographs as well as a gallery of all selected photos will be made available digitally to all participants.

A printed version will be available for purchase to order at the end of the exhibition. This version will include all the award-winning photos as well as a selection of the best images

7. DATA PROTECTION

By entering the Saint-Quent'images competition and exhibition, you agree that any personal data you have provided with your entry, including postal and email addresses, may be held, processed and used by the event's organizers for purposes related to this competition.

You also consent to our sharing your data with the organizations sponsoring our event.

You acknowledge that entering the competition means that the status and the results of your entry are made public, and you agree with this.

Entering the competition implies that you grant your permission to reproduce free of charge the works submitted as part of the promotion of the event organized by the POM Photo Club and to publish a paper catalogue for sale.

Copyright is presumed to belong to the author declared as such to the organizers. The organizers accept no liability for any subsequent dispute.

8. THEME – DEFINITION :

Creativity is allowed in this category.

Important : MONOCHROME IMAGES are not allowed in this category.

Free Monochrome Theme :

Creativity is allowed in this category.

A black and white art piece ranging from dark grey (black) to very light grey (white) is a monochrome art piece with different shades of grey.

A black and white art piece entirely in a single colour is a monochrome art piece and will be included in the Black and White category. Such artwork may be reproduced in a black and white in the catalogue of an exhibition under the FIAP patronage.

On the other hand, a black and white work modified by a partial turn or the addition of a color deviating from a color work (polychrome) to be included in the Color category: such a work requires color reproduction in the catalog of a trade fair under FIAP patronage.

Theme: "Flowers" : (color only) Creativity and colour images are allowed in this category

Flowers, symbols of beauty, fragility and diversity, have always inspired artists and creators throughout time. They come in a multitude of forms, colors and expressions. We invite you to explore the floral universe in all its facets: whether through nature, tattoos, fashion, decoration or even more original creations. Let your imagination run wild and immortalize flowers as you've never seen them before, whether natural, stylized or integrated into everyday objects

Conditions linked to the FIAP patronage

The competition is conducted in accordance with the rules of the FIAP.

The conditions stated above and the following FIAP conditions must be respected in order to take part in the International Photographic Art Event "le Saint-Quent'images".

Violation of FIAP rules

Entering this competition and taking part in the exhibition imply full acceptance of the regulations. With the Event being under the FIAP patronage, by the mere fact of submitting their photographs or their files, participants accept the following conditions without exception and without objection :

- The images submitted may be examined by the FIAP to determine whether they comply with FIAP rules and definitions, even if the entrant is not a member of the FIAP.
- The FIAP will use all the means at their disposal to this effect.
- Any entrants refusing to cooperate with the FIAP or refusing to submit the original files as captured by the camera, or failing to provide sufficient evidence, will be disqualified by the FIAP
- In the event of sanctions imposed on entries following breaches of the FIAP rules, the names of their authors will be published in any useful form so that the event's organizers may be informed of these breaches.
- In addition, it is recommended to leave the EXIF data intact in the submitted file to facilitate any possible investigation.
- The files will be kept for control purposes, for a period not exceeding 12 months or until the end of the year following the event.
- If at any time before, during or after judging, it is deemed by the Exhibition organizers, or the judges that an entrant has submitted one or more images not complying with the present competition terms of entry, the exhibition organizers reserve the right to remove the entry and cancel all or parts of the acceptations or awards related to this competition. In these circumstances, fees may be forfeited or refunded. The decision of the event organizers and judges will be final.

FIAP NOTICE : For the event organizers to have legal authority over those who do not comply with the FIAP rules, all participants in an online event with FIAP patronage must tick the box next the following text:

"I hereby expressly accept the FIAP document 018/2017 "FIAP patronage Conditions and Regulations" and the FIAP document 033/2021 "Penalties for violating the FIAP regulations and the Red List". I am especially aware of Chapter II " Regulations for International Photographic Events under the FIAP Patronage" in document FIAP 018/2017, dealing with penalties in the event of infringement of the FIAP Regulations and the Red List, under Sections II.2 and II.3.

FIAP documents 018/2017 and 033/2021 should be linked to this paragraph for participants to check and refer to.

For further details or in case of any queries, please contact:

Henri-Noël BLOTTIAUX, EFIAP - EFPF
Chairman of “le Saint-Quent’images” :
hnbloTTiaux@gmail.com